

Commune de THEZAN DES CORBIERES

Compte rendu de la séance du jeudi 26 novembre 2020

Sont présents : Philippe PUECH, Joëlle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Marie-Charlotte FAVRELLE, Aude GILABERT, Franck THOMAS, David LATHAM, Christine RAMON, Céline OURLIAC, Stéphanie CARILLO.

Sont représentés : Hugues DAUTHERIVES par Philippe PUECH, Frédéric DAPOT par Céline OURLIAC, Patrick DAPOT par David LATHAM.

Absent : Daniel BOUNIOL

1) Examen du procès verbal de la séance du 8/10/2020 :

Procès- verbal validé

2) Secrétaire de séance : Joëlle SOLER

3) Intercommunalité :

a) transfert ou non de compétences d'élaboration des documents d'urbanisme à la communauté de communes de Lézignan :

Il s'agit de délibérer sur la possibilité de transférer la compétence de l'élaboration des documents d'urbanisme à la CCRLCM. Considérant que, pour le moment la concrétisation de documents intercommunautaires n'est pas envisagée, la commune décide de conserver cette compétence.

b) pouvoir de police au Président de la Communauté de Communes :

Il est décidé par l'assemblée que la commune garde ses prérogatives.

4) Point finances :

a) délibérations de virement de crédit : régularisation des comptes en prenant sur les recettes de manière à anticiper sur le compte administratif 2020.

DM M14 :DM M14 :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	6384,86	
60632	Fournitures de petit équipement	-589,00	
60633	Fournitures de voirie	-2907,00	
6156	Maintenance	4500,00	
6281	Concours divers (cotisations)	155,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	350,00	
6531	Indemnités	3940,00	
6533	Cotisations de retraite	84,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		2830,00
7342	Versement de transport		6384,86
74127	Dotation nationale de péréquation		1670,00
7788	Produits exceptionnels divers		1033,00
		11917,86	11917,86
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
2315 (040)	Installation matériel et outillage technique	6834,86	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		6834,86

DM M49 :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2500,00	
617	Etudes et recherches	660,00	
627	Services bancaires et assimilés	100,00	
70111	Ventes d'eau aux abonnés		2200,00
741	Primes d'épuration		552,00
778	Autres produits exceptionnels		508,00
		3260,00	3260,00

Délibérations validées**b) Remboursement Caution Madame LECARRERES Céline :**

Lorsque cette personne avait quitté l'appartement loué au 1er étage de l'école en 2010, il avait été omis de lui rembourser la caution de : 350.00 €. Il convient donc de régulariser cette situation.

c) Don de Monsieur et Madame PANTRINI :

Ces personnes ont fait appel à plusieurs reprises aux services de la Mairie, pour effectuer des courses alimentaires, pour les amener à des rendez-vous médicaux.

Afin de remercier les services communaux, Monsieur et Madame PANTRINI ont donné un chèque de 500.00 € (cette somme sera affectée à l'article 7713 du budget).

Le Conseil Municipal remercie sincèrement Monsieur et Madame PANTRINI de leur geste.

d) Loyer novembre/décembre ancienne communauté de communes : Madame LAVAL Ophélie

Madame LAVAL a signé un bail de location pour un bureau de l'Ex Communauté de Communes pour ouvrir son commerce d'esthétique (onglerie) au 2 novembre. Considérant, la fermeture des commerces qui ne sont pas de première nécessité au 29 octobre, il est proposé que les loyers du mois de novembre et de décembre ne soient pas prélevés (validé).

e) **Régularisation Monsieur PORTAL Guillaume :** Il est rappelé que cet éleveur occupe des parcelles communales d'une contenance de 46 ha 34a 59 ca appartenant à la commune (une convention avait été signée en 2014 pour une durée de 18 ans). Il a été fait une régularisation pour les loyers 2017-2018-2019 (250.00 € pour chacune de ces trois années). Pour 2020 le loyer, tenant compte de l'indice des fermages s'élève à : 263.32 €.

5) Travaux/Acquisitions :**a) Choix géomètre réalisation relevés topo aménagement esplanade ancienne gare**

Suite à l'étude de faisabilité pour ce projet, il a été demandé des devis à trois géomètres :

Géo Sud Ouest : 1 943.20 € HT soit : 2 331.84 € TTC

Selarl Géaude : 1 440.00 € HT soit : 1 728.00 € TTC

SCP Orrit Blanquer 2 700.00 € HT soit : 3 240.00 € TTC

La proposition la moins chère est retenue : Selarl GEAUDE

b) Acquisition de biens sans maître (succession ouverte depuis plus de 30 ans.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la propriété de Monsieur GRIZOU Jean dit Gaston, cette succession est ouverte depuis plus de trente ans et aucun successible ne s'est présenté. Ces biens reviennent donc à la commune. (parcelle A 90 jardin, parcelle A 286 maison et parcelles . Examen délibération validant l'acquisition des biens susvisés. Il conviendra de procéder à la rédaction de l'acte administratif à transmettre au service des hypothèques.

c) Maison située 13 Rue Auguste Montagné : achat ou non par la Mairie

Cette maison est inhabitée et c'est un mandataire judiciaire qui s'occupe de ce bien. Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur son acquisition. Les avis sont partagés entre la location, l'utilisation. Une proposition d'achat sera faite et ce point sera à nouveau examiné à l'occasion d'une prochaine réunion.

6) Facturation Eau 2020 et facturation eau 2021

a) Pour 2020 : les abonnés ont la possibilité de régler leur facture directement sur le site de la DGFIP

b) Pour 2021 : la mensualisation est mise en place : les personnes intéressées par le prélèvement mensuel devront se rendre en Mairie pour remplir un contrat de mensualisation incluant le relevé mensuel, ils devront fournir un RIB et signer le mandat SEPA.

Après concertation, les prélèvements seront faits sur 10 mois basés sur 80% des m3 de 2020 et effectués au 16 des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre jours ouvrés (régularisation en décembre).

7) Ecole : Accueil périscolaire du mercredi :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe d'une convention d'entente à titre onéreux avec le FRJEP de FABREZAN : participation de 2 € par heure facturée à la famille (soit 20 € pour une journée de 10 heures). Proposition validée.

8) Questions diverses :

a) Nom salle ancienne Communauté de Communes :

Plusieurs propositions : salle Samuel PATY, salle Arnaud BELTRAME, salle Régis BARAILLA, le Conseil Municipal débat : d'autres propositions sont faites : pas de nom de personne, un lieu (EX : Salle des deux vents). La population sera concertée par panneau pocket (la proposition sera limitée à trois ou quatre noms).

Décisions définitive plus tard.

b) Sens unique Rue Auguste Montagné/Rue du Four Communal : après consultation, il s'avère qu'il faut prévoir le passage de des services de secours, pour le moment, le sens unique n'est pas envisageable.

c) Projet ralentissement village (entrée et sortie) : Monsieur le Maire dépose sur le bureau la plaquette récapitulative établie par les services du Département.

Projet ST LAURENT : 150 000.00 € HT - Projet Cave Coopérative : 105 000.00 € HT.

Il est proposé de réaliser ce projet en plusieurs tranches : 10 000.00 € HT et 15 000.00 € HT côté ST Laurent, 105 000.00 € HT côté Portel. En conclusion, quelle que soit la décision définitive, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'Etat et du Département (date de dépôt au 15.12.2020). D'autres renseignements seront fournis lors de la prochaine séance de l'assemblée.

NOËL :

a) Noël des aînés : Cette année considérant la crise, des paniers garnis et des ballotins de chocolats seront amenés aux aînés (à partir de 75 ans)

b) Sapin de Noël : l'ONF a la gentillesse de fournir un sapin pour la Mairie. Le service technique ira le chercher à FOURTOU lundi 30 novembre.

Ce sera un sapin participatif, les personnes qui voudront amener des décorations pourront le faire.

c) Illuminations : Il a été acheté des illuminations neuves pour remplacer celles défectueuses pour 2 500.00 €. L'installation des illuminations débute lundi 30 novembre.

DIVERS :

a) Monsieur GILABERT Sébastien a effectué une demi-journée de travail à Montsérét (réseaux), en contre-partie, l'agent de Montsérét fera un remplacement sur THEZAN.

b) Un auvent sera mis en place devant l'école (à la place des anciens préaux) pour y implanter une boîte à livres : les travaux de réalisation de ce auvent seront faits par le service technique en régie.

c) Portage des repas :

Il sera mis à disposition un service de portage des repas pour les personnes intéressées : des renseignements plus précis seront donnés lors d'une séance à venir.

d) Défibrillateur : Les élus et les agents de la collectivité seront formés à l'utilisation de cet appareil (mis en place devant la Mairie).